



POUR DÉMARRER, LE COMITÉ CITOYEN DE L'ALIMENTATION PROPOSE UN MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE BASÉ SUR UN CHOIX DE MONTANT DE COTISATION GUIDÉ !

TROIS CRITÈRES POUR ACCOMPAGNER LE CHOIX DU MONTANT DE COTISATION DES PARTICIPANTS :

REVENU MENSUEL NET

DEFINITION

Le Revenu Mensuel est composé du revenu du travail (y compris commissions, bonus et pourboires) ; de prestation de retraite; de rentes; d'indemnité de remplacement du revenu; de pension alimentaires accordée en justice; de prestation d'aide sociale, de prestation d'objectif emploi ou d'allocation de solidarité sociale.

BOUSSOLE

Revenu médian (la moitié des personnes gagne plus, l'autre moitié gagne moins) : environ 1850€/mois pour une personne seule, et 3900€ pour une couple avec deux enfants de moins de 14 ans.
Les 10% de la population les plus modestes ont un revenu inférieur à 972€/mois

BUDGET DISPONIBLE *

* Habituellement appelé Reste à Vivre

Le Budget Disponible est le montant qui me reste une fois que j'ai payé les charges fixes : loyer, crédit immobilier, assurances, abonnements et consommation (eau, électricité, téléphonie...), transports ...

Le reste à vivre considéré comme décent se situe autour de 700€/mois pour une personne seule; autour de 1000€/mois pour un duo + 100€ par enfant à charge.
Le reste à vivre considéré comme minimum se situe autour de 400€/mois pour une personne seule (13 €/ jour).

BUDGET ALIMENTAIRE

Le Budget Alimentaire est la somme de ce que je dépense par mois pour l'alimentation à domicile

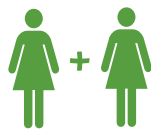
En France, on consacre en moyenne 17 % de son budget à l'alimentation à domicile.
Le budget alimentaire moyen en France (par personne/par mois) est de 211€. Les plus modestes ont un budget de 157€ et les plus aisés 257€.

COMMENT PRENDRE EN COMPTE LA COMPOSITION DU FOYER ?

Les trois critères ci-dessous sont à considérer selon la composition du foyer. Il s'agit d'additionner les montants individuels des membres du foyer puis de les diviser selon le nombre de personnes qui composent le foyer . Les adultes comptent pour 1 et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,5.



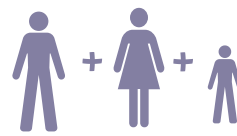
$$1 = 1$$



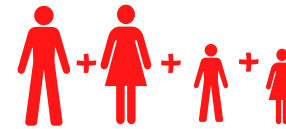
$$1 + 1 = 2$$



$$1 + 0.5 + 0.5 = 2$$



$$1 + 1 + 0.5 = 2,5$$



$$1 + 1 + 0.5 + 0.5 = 3$$

REPÈRES D'ACCOMPAGNEMENT :

Le Comité Citoyen de l'Alimentation propose aux participant-e-s de la Caisse de définir leur montant de cotisation en utilisant les repères ci-dessous. Les trois critères vont déterminer 3 montants de cotisations différents (ou pas...). Les montants de cotisation pourraient être modifiés tous les 3 mois.

